



☎ 02.99.98.81.11  
Fax 02.99.98.87.96  
e.mail : mairie@romagne35.bzh

## DECISION DU MAIRE n°2024/01-002

**Le Maire de la Commune de ROMAGNE,**

- Vu** l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la délibération n°2020/06-46 du 19/06/2020 relative aux délégations du conseil municipal au Maire en matière de marchés publics ;
- Vu** la nécessité de branchement au réseau d'électricité du lot 10B 20 zone artisanale des Estuaires ;
- Vu** l'inscription de crédits à cette fin au BP 2024 ;

**Considérant** la proposition d'ENEDIS n°71455980,

### DÉCIDE

- Article 1 :** Décide de signer le devis d'ENEDIS d'un montant de 1514.40 € TTC en vue de réaliser des travaux de branchement du lot 10B, 20 zone artisanale des Estuaires au réseau d'électricité ;
- Article 2 :** Précise que les crédits seront prévus au BP 2024, en section d'investissement, opération 2023-01 ;
- Article 3 :** Précise que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

A Romagné, le 25/01/2023

**Le Maire, Cécile PARLOT**

Affiché le  
Transmis en Préfecture le

